

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

2 AVRIL 2015

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Jumelages – Mandats
spéciaux des élus**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 7 avril 2015
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 7 avril 2015
et qu'il est donc exécutoire.

Le 7 avril 2015

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille quinze, le 2 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 26 mars deux mille quinze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIoux, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur MIRABELLI, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame SILLY, Monsieur ROUXEL

Avait donné procuration :

Madame BOUTIN à Madame LANGE
Monsieur COMBALAT à Monsieur LAMY
Madame GOMMIER à Madame DUMONT
Madame ROULY à Monsieur PIVERT

Etait absent :

Monsieur MIGEON

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

OBJET : JUMELAGES – MANDATS SPÉCIAUX DES ÉLUS

RAPPORTEUR : Monsieur PRIoux

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye est jumelée avec les Villes d'Aschaffenburg (Allemagne), Ayr (Ecosse), Konstancin (Pologne), Winchester (Etats-Unis) et Témara (Maroc).

Dans le cadre de ces jumelages, les élus, les fonctionnaires municipaux et des Directeurs d'établissement d'enseignement de Saint-Germain-en-Laye peuvent être amenés à se déplacer dans ces villes afin de participer à des manifestations conjointes, rencontrer les acteurs de ces partenariats et travailler conjointement à de nouveaux projets. Il est également possible d'associer des personnalités qualifiées en fonction de l'objet de la rencontre.

Il est proposé de confier un mandat spécial aux élus et aux agents de la Ville dans la limite des crédits inscrits et dans le cadre des règles de remboursement des frais réels fixées, notamment par l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans le but de rembourser sur facture les frais de transport, d'hébergement, de repas et autres frais annexes.

Pour l'exercice 2015, un déplacement est prévu à Aschaffenburg du 3 au 6 juillet 2015 à l'occasion du 40^{ème} anniversaire du jumelage. Devraient participer à ce voyage : Monsieur le Maire, six élus de la majorité, deux élus de l'opposition et deux ou trois agents.

Selon les nécessités des actions à mener, il est également envisagé d'organiser des déplacements dans les quatre autres villes faisant l'objet d'un jumelage.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser ces déplacements et de confier des mandats spéciaux aux élus aux conditions exposées ci-dessus.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE ces déplacements et confie des mandats spéciaux aux élus et aux agents de la Ville dans les conditions exposées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces voyages.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye